

ZES	CRITERES D'ELIGIBILITE
PARC INDUSTRIEL INTEGRE DE DIAMNIADIO	<ul style="list-style-type: none"> - Etre une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre, orientées vers l'exportation ou l'import-substitution. Les activités ci-après sont majoritairement admises : <ul style="list-style-type: none"> • le montage et l'emballage, • l'agroalimentaire, • la confection, • les matériaux de construction, • les technologies de l'information et de la communication, • l'électricité et l'électronique, • la logistique, • les services connexes. - Réaliser au moins 50% du chiffre d'affaire à l'exportation ; - Créer au moins 5 emplois directs pour 100 m² de bâtiment industriel occupé dès la première année d'exercice ; - Réaliser un investissement minimum de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA.
ZONE ECONOMIQUE SPECIALE DE DIASS	<ul style="list-style-type: none"> - Etre une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre. Les activités ci-après sont majoritairement admises : <ul style="list-style-type: none"> • L'industrie, • l'agrobusiness, • les technologies de l'information et de la communication, • le tourisme, • l'offre des services médicaux, • les services. - Réaliser au moins 60% du chiffre d'affaire à l'exportation ; - Créer au moins 150 emplois directs durant la première année d'exercice ; - Réaliser un investissement minimum de cent millions (100 000 000) de francs CFA.
ZONE ECONOMIQUE SPECIALE DE SANDIARA	<ul style="list-style-type: none"> - Etre une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des activités numériques et des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre, orientées vers l'exportation ou l'import-substitution.

	<p>Les activités ci-après sont majoritairement admises :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'industrie,• l'agrobusiness,• l'aquaculture,• l'aviculture,• les technologies de l'information et de la communication,• l'industrie de la tannerie,• la logistique,• l'énergie,• les services. <ul style="list-style-type: none">- Réaliser au moins 50% du chiffre d'affaire à l'exportation ;- Créer au moins 5 emplois directs pour 100 m² de bâtiment industriel occupé dès la première année d'exercice ;- Accueillir annuellement au moins 10 élèves du lycée technique professionnel de Sandiara, dans le cadre de leur formation en alternance, à compter de la deuxième année d'exercice ;- Réaliser un investissement au moins de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA durant les 3 premières années d'exercice.-
--	--